

Le **Plan Communal de Développement (P.C.D.)** est un outil de gestion dont le principe a vu le jour en 1991 à l'occasion de l'adoption de l'Ordonnance Organique de la Planification et de l'Urbanisme. Il traduit la volonté du législateur régional bruxellois d'introduire plus de dynamisme dans le processus de planification (par opposition aux outils « statiques » d'antan). A cet effet, il ambitionne de mieux coupler la notion de développement urbain avec les divers pans de la vie socio-économique (transversalité des politiques).

Les sujets traités par le P.C.D sont très variés puisqu'ils concernent des matières telles que :

- La population et le logement.
- L'emploi et les activités économiques.
- Les équipements et services.
- L'environnement (au sens large du terme).
- Les déplacements (privés ou publics) et le stationnement.
- L'espace public.
- Le rôle de la Commune en tant qu'animateur de la vie locale et en tant qu'acteur du développement, garant de la sécurité, de la salubrité publique et de l'assistance aux plus démunis (action sociale).

L'élaboration du P.C.D. comporte deux grandes phases :

- la réalisation d'un **Dossier de Base**, document de constats et d'orientations, qui a été soumis en 1998 à enquête publique et à l'approbation du Gouvernement Régional (arrêté d'approbation du 9 juillet 1998);
- la production d'un **Projet de Plan**, à savoir le présent document, qui lui aussi est soumis à enquête publique et à approbation par le Gouvernement Régional.

Le projet de Plan Communal de Développement (P.C.D.) prend la forme d'un outil de gestion pratique qui permet de :

- rapidement prendre connaissance des principales priorités d'action de la Commune sans devoir lire un gros volume de texte;
- disposer d'un document compact qui est adapté au mieux à la manière de travailler des fonctionnaires communaux et est le plus pratique pour la tenue de réunions de travail;
- avoir un outil facile à mettre à jour régulièrement.

A cet effet, le P.C.D. comprend **une série de tableaux**¹ reprenant pour chaque chapitre et sous-chapitre, d'une part un mémo des principes généraux retenus et, d'autre part, le détail des actions particulières. Ce mode de présentation permet de disposer d'un outil de gestion opérationnel pour les services de la Commune. Il devra être mis à jour (voire complété) régulièrement et un bilan général devrait idéalement être dressé à la fin de chaque année.

¹ Il comprend également une volumineuse annexe technique développant les tenants et aboutissants du présent projet.

Il est utile, pour l'utilisation des tableaux du P.C.D., de préciser quelque peu leur articulation et la signification des diverses rubriques et symboles utilisés :

☒ « **Principes généraux** » : soit les lignes de force principales inhérentes à la matière dont il est question : objectifs chiffrés, principes qui guident les actions concrètement opérées sur le terrain...

☒ « **Responsable et évaluation** » : le ou les service(s) communaux, voire les autres administrations, concerné(s) par le suivi du principe retenu. Idéalement, le P.C.D. devrait donner lieu à un bilan annuel au cours duquel, chaque principe devrait être épinglé et faire l'objet d'un bref commentaire (principe mis en œuvre ou non, pourquoi...).

☒ « **Actions particulières** » : les principales interventions ou possibilités d'interventions prévues à ce jour (application concrète des principes généraux). Ces actions correspondent généralement à des postes de dépenses affectant le budget extraordinaire de la Commune. Trois symboles sont par ailleurs utilisés afin de marquer la hiérarchie des interventions :

☛ « **Les mesures arrêtées mais non exécutées** » : soit des travaux ou interventions qui ont été étudiés, budgétés et approuvés (ne serait-ce que sur le principe) par la Commune et sont en attente d'une exécution. En toute logique, ces interventions figurent parmi les premières priorités et devraient être réalisées à relativement brève échéance (2 à 3 ans maximum).

⌚ « **Les questions en suspens ou à l'étude** » : interventions pour lesquelles le principe d'agir est accepté mais sans que l'autorité publique ait opté pour une solution précise (dans certains cas, une étude doit être réalisée au préalable). Ces interventions sont des secondes priorités qui se concrétiseront éventuellement à court terme, bien que cela soit plus incertain.

? « **Les idées d'intervention à étudier** » : actions à étudier, à négocier ou dont l'aboutissement échappe à toute programmation. Si la Commune accepte l'idée d'étudier la question, elle se réserve le droit d'y donner ultérieurement suite ou non.

En ce qui concerne le **coût des interventions**, il faut attirer l'attention sur les éléments suivants :

- les valeurs renseignées comprennent toujours la TVA;
- la précision des estimations varie d'un cas à l'autre, entre des opérations dont le coût est bien évalué (budgété) et / ou la marge d'erreur est faible et des interventions dont le coût final est plus incertain, car tributaire de choix qui n'ont encore été faits (par ex. le type d'aménagement retenu);
- certaines interventions sont « non chiffrées » car soit les éléments d'appréciation nécessaires font encore défaut (besoin d'une étude), soit elles sont peu onéreuses;
- Le coût global des diverses interventions contenues dans le P.C.D. est évalué à **1 milliard 250 millions de francs**. Cette valeur est bien sûr un point de repère général car seuls les

gros postes de dépenses ont été évalués. Par ailleurs, les coûts définitifs de certaines opérations sont susceptibles de variations (cf. ci-dessus), certaines interventions peuvent (ou pourraient) bénéficier de subsides, d'autres pourraient être retardées... Une inévitable incertitude existe donc en la matière. Il est toutefois intéressant de retenir que la Commune devrait idéalement investir \pm 200 millions par an pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon de 2006.

Le P.C.D. comprend également un jeu de 24 cartes qui donnent à la notion même de plan toute sa signification et sont un support idéal pour visualiser les interventions prévues. Ces cartes sont :

- * carte 1 : Perspectives de développement du logement
- * carte 2 : Densité d'emplois en 1997
- * carte 3 : Principales interventions de la Commune en matière d'équipements
- * carte 4 : Type d'éclairage public
- * carte 5 : Degré d'ancienneté de l'éclairage public
- * carte 6 : Politique en matière d'éclairage public
- * carte 7 : Politique relative aux petits équipements publics
- * carte 8 : Politique de développement du maillage vert
- * carte 9 : Politique de propreté publique
- * carte 10 : Politique pour un meilleur fini des petits éléments du cadre urbain
- * carte 11 : Problèmes de circulation routière et de stationnement
- * carte 12 : Comptages des flux routiers au printemps 1999
- * carte 13 : Degré d'utilisation des voiries à la pointe du matin
- * carte 14 : Circulation et sécurité
- * carte 15 : Les accidents de roulage en 1997 et 1998
- * carte 16 : Politique de sécurisation des déplacements
- * carte 17 : Etat des voiries
- * carte 18 : Politique de réfection des voiries
- * carte 19 : Le stationnement (situation de droit)
- * carte 20 : Le réseau des déplacements piétons
- * carte 21 : Etat du revêtement des trottoirs et chemins
- * carte 22 : Politique des déplacements piétons
- * carte 23 : Politique relative à la signalétique
- * carte 24 : Patrimoine immobilier public - inventaire

Le jeu de cartes consiste en un panachage :

- de cartes étant uniquement de constats : n° 2, 4, 5, 11, 12, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 24
- de cartes alliant constats et propositions : n° 1, 7, 13
- de cartes illustrant uniquement des propositions : n° 3, 6, 8, 9, 10, 16, 18, 22, 23

La présence de cartes de constats a un intérêt du fait qu'elles sont en soi des indicateurs précieux pour dresser des comparaisons à l'avenir².

Enfin, le **détail des matières traitées au sein des tableaux** est le suivant :

² Ce qui est également le cas de certaines cartes du Dossier de Base qui ne sont pas reprises au sein du présent document.

I. La population et le logement

- La vente de terrains pour du logement
- La viabilisation de sites
- Les interventions planologiques
- Les interventions sur le patrimoine existant

II. L'emploi et les activités économiques

- La promotion de l'emploi
- Le redéveloppement du quartier de la gare

III. Les équipements et services d'utilité publique

- L'enseignement
- La culture
- Les loisirs
- L'action sociale
- La sécurité des biens et des personnes
- Les voiries et réseaux divers
- Les autres formes d'équipements et de services

IV. Les espaces verts et l'environnement

- Les espaces verts
- Les sources de pollution
- Paysage et cadre de vie

V. Les déplacements

- Les déplacements motorisés
- Les déplacements piétons
- Les transports en commun
- Les déplacements à vélo
- La signalétique

VI. La Commune acteur du développement

- Le rôle de la Commune dans le contexte régional
- L'administration communale
- Les moyens financiers
- Les structures participatives et la communication avec les administrés

Dernière et importante précision, si le projet de Plan Communal de Développement fixe une série d'objectifs à atteindre, marque des priorités d'interventions et évalue les moyens nécessaires pour y parvenir, il faut garder à l'esprit qu'il sera inévitablement soumis aux aléas du futur. A ce titre, il peut être comparé à la préparation d'une course transatlantique à la voile : la destination est connue, on se dote de certains moyens, on se fixe un cap, on espère respecter un tableau de marche donné... Tout comme lors d'une traversée transatlantique, les actions au jour le jour s'affineront, il faudra peut-être revoir ou ajuster le tableau de marche imaginé, détourner un temps sa route, affronter éventuellement des tempêtes... mais l'objectif final restera le même.

Par analogie, le rôle du P.C.D. est avant tout de fixer une « destination » tout en sachant qu'il faudra régulièrement réévaluer le chemin parcouru et faire preuve de souplesse et d'intuition

pour s'adapter aux inévitables impondérables qui se présenteront. L'essentiel est que le cap général fixé puisse être maintenu.

I. POPULATION ET LOGEMENT

Principes généraux :

- * Passer de 18.500 habitants à une valeur comprise entre 19.000 et 19.500 en 2010
- * Assurer un monitoring annuel de la population
- * Consommer les potentialités réglementaires existantes à ce jour (1.350 logements) et ne pas en créer de nouvelles - liste et carte à tenir à jour
- * Objectif de 350 nouveaux logements entre 2000 et 2010 - monitoring des nouveaux logements
- * Privilégier la vente des terrains communaux sis au centre de la Commune (destination résidentielle)
- * Lier à une garantie de bonne fin (exécution des travaux) la vente des terrains communaux
- * Assurer la diversité de l'offre immobilière obtenue à partir des terrains communaux
- * Viabiliser les terrains communaux destinés au logement
- * Encourager l'aboutissement du projet des « Jardins du Nord » (ancien Hôpital Français)
- * Lever les incertitudes de développement subsistantes (révision d'anciens P.P.A.S. ou nouveaux P.P.A.S.)
- * Intégrer au mieux les nouveaux développements résidentiels à la trame urbaine existante
- * Exiger un verdoisement important des nouveaux développements de clos
- * Informer au mieux des risques constructifs liés à la nature de certains terrains (fond de vallée)
- * Priorités de rénovation = Allée Verte, Ancienne Eglise et Cité Moderne
- * Tenir à jour la liste des immeubles abandonnés et assurer le suivi des cas à problèmes
- * Intervenir directement (achat, rénovation, location) sur les immeubles abandonnés de longue durée
- * Eviter une éventuelle érosion significative du parc de logements par mutation de fonction
- * Développer l'habitabilité générale des quartiers (protection des flux de circulation, cadre de vie, équipement...)

Responsable et évaluation

Service Population
Service Population
Service Urbanisme

Service Urbanisme
Service Patrimoine
Service Patrimoine
Service Urbanisme
Service Travaux
S.D.R.B. / Service Urbanisme
Service Urbanisme
Service Urbanisme
Service Urbanisme
Service Urbanisme
Service Urbanisme / Cité Moderne
Service Urbanisme
Services Urbanisme / Patrimoine
Service Urbanisme / Police
Service Urbanisme

Actions particulières :

Vente de terrains pour du logement

Vente de terrains pour du logement	Recette	Remarques
●☼ Drève des Maricolles - 17 lots	estimée à 28,5 millions	* site récemment équipé pour un montant de 9,7 millions * vente des lots pour maisons organisée en juin et décembre 1999 * obligation de construire endéans les 3 ans * premiers permis d'urbanisme délivrés début 2000
●☼ Schweitzer I	(non chiffré)	* pour une quarantaine de logements * rez probablement destiné à une agence de banque * conclusion d'une convention de bonne fin
●☼ Schweitzer II – place Roi Baudouin	(non chiffré)	* pour ± 120 logements * conclusion d'une convention de bonne fin
●☼ Angle Soldats - Comhaire	(non chiffré)	* terrain en friche, parcelle d'angle assez profonde
●☼ Rue de Grand-Bigard 365 - 369	(non chiffré)	* terrain en friche (ancien verger) * lots réservés à la construction d'unifamiliales
●☼/? Rue des Soldats 8-14	mise à disposition pour 1 franc symbolique	* construction de 30 appartements sociaux par SORELO * livraison possible vers 2002 * coût estimé à 120 millions * projet actuellement retardé en raison de problèmes techniques

Viabilisation de sites	Coût	Remarques
☛ Equipement du site Fleuristes - Selliers de Moranville	estimé à 44 millions	* attente au préalable du réaménagement du parc Pirsoul (travaux en cours) * permis de lotir à élaborer * 3 maisons à détruire au préalable (rue des Fleuristes)
Interventions planologiques	Coût	Remarques
☛ Remise à l'étude du P.P.A.S. « Plateau du Potaerde »	estimé à ± 4 millions	* projet de révision non abouti en 1992
⌚ Mise à l'étude du P.P.A.S. « Grand Pré »	entre 1,5 et 2,5 millions suivant le périmètre choisi	* périmètre à définir * avenir du Hogenbos à prendre en compte * si possible, concertation préalable avec Molenbeek
⌚ Etude pour l'adoption d'une prime communale à la rénovation des façades	(non chiffré)	* réservée aux P.I.C.H.E.E. * aide envisagée entre 20 et 30 % du coût des travaux
Interventions sur le patrimoine existant	Coût	Remarques
☛ Rénovation de la villa Pirsoul	estimé à 15 millions	* comprend également l'aménagement de locaux associatifs (3è âge) * travaux en cours (fin prévue en octobre 2000) * subside régional (60 %)
☛ Rénovation de deux fermes de l'Allée Verte	estimé à 16 millions (étude non comprise)	* marché mis en adjudication publique * rétrocession par l'I.B.G.E. des biens à la Commune * début des travaux prévu à l'automne 2000
☛ Démolition du n°143 rue des Fleuristes et du n°30 avenue Comhaire	estimé à 4 millions	* propriétés de la Commune * immeubles à l'état de chancre

<p>☛ Rénovation des n°1226 à 1232 chaussée de Gand</p>	<p>estimé à 24 millions</p>	<ul style="list-style-type: none"> * achat pour un montant de 21 millions * étude du projet de rénovation en cours * comprend également un atelier pour P.M.E. * coût des travaux à préciser après étude * début des travaux prévu en 2001
<p>⌚ Démolition du n°159 rue des Cerisiers</p>	<p>estimé à 2 millions</p>	<ul style="list-style-type: none"> * propriété de la Commune * immeuble à l'état de chancre
<p>? Rénovation ou vente du n°55 avenue de Selliers de Moranville</p>	<p>(non chiffré)</p>	<ul style="list-style-type: none"> * déménagement au préalable des locaux scouts * besoin d'une évaluation financière des coûts / bénéfiques d'une vente ou d'une rénovation

II. L'EMPLOI ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Principes généraux :

- * Créer un service communal de la promotion économique
- * Passer de ± 5.600 emplois à une valeur comprise entre 6.500 et 7.000 emplois en 2010
- * Réussir la reconversion économique du quartier de la gare
- * Rassembler en une « Maison de l'Emploi » les différentes antennes s'occupant de cette matière
- * Organiser annuellement une bourse de l'emploi
- * Améliorer l'attrait commercial du pôle « Berchem-Centre »
- * Améliorer la convivialité du site « Basilix »
- * Aider le développement de petits pôles de commerces de proximité (rue de Grand-Bigard)
- * Bien encadrer (rôle de conseil) le fonctionnement des activités sises en des sites mixtes
- * Encourager la remise en service ou la reconversion des immeubles d'activités délaissés
- * Disposer d'un inventaire à jour des activités économiques et des locaux disponibles

Responsable et évaluation

La Commune
Service Promotion économique
Services Urbanisme / Prom. écon.
Service Promotion économique
Service Promotion économique
Services Urbanisme / Travaux
Privé / Service Urbanisme
Services Urbanisme / Travaux
Services Urbanisme / Eco-conseil
Services Urbanisme / Prom. écon.
Service Urbanisme / Service
Promotion économique / S.D.R.B.

Actions particulières :

Promotion de l'emploi

☛ Engagement d'un(e) secrétaire donnant réalité à un service communal de promotion économique

Coût

± 1 million par an

Remarques

* devrait être une conséquence de la charte sociale

⌚ Création d'une « Maison de l'Emploi »

(non chiffré)

* regrouperait A.L.E., antenne Onem et promotion économique
* locaux à déterminer

⌚ Organisation d'une bourse de l'emploi

(non chiffré)

* à organiser par la promotion économique
* à organiser sur une base annuelle
* mise en contact des entreprises et des demandeurs d'emplois berchemois

Redéveloppement du quartier de la gare

Coût

Remarques

☛ Elaboration du P.P.A.S. « quartier de la gare »

2 millions

* travaux en cours
* dossier de base prévu pour 2000

? Création d'un syndicat d'études et de coordination

(non chiffré)

* à prévoir en collaboration avec la Région, le privé et les communes voisines
* utile en cas d'immobilisme du quartier

III. LES EQUIPEMENTS ET SERVICES D'UTILITE PUBLIQUE

A. L'enseignement

Principes généraux :

- * Créer un service administratif pour l'enseignement communal
- * Maintenir l'offre scolaire maternelle et primaire à son niveau actuel
- * Donner une meilleure lisibilité à l'enseignement néerlandophone
- * Maintenir des projets pédagogiques progressistes
- * Moderniser les locaux
- * Sécuriser les abords des établissements

Responsable et évaluation

La Commune
 Service Enseignement
 Service Enseignement
 Service Enseignement
 Service Travaux
 Service Travaux

Actions particulières :

Coût

Remarques

● [⊛] Engagement d'un(e) secrétaire donnant réalité à un service communal de l'enseignement	± 1 million par an	* devrait être une conséquence de la charte sociale
● [⊛] Travaux de rénovation à l'Ecole Centrale	± 17 millions	* remplacement des châssis et travaux divers * prévu pour 2000 (finition en cours avril 2000)
● [⊛] Extension de l'Ecole n°3 (Openveld)	± 19 millions	* remplacement de pavillons * nouveaux châssis * prévu pour la rentrée de 2000
● [⊛] /⌚ Extension de l'Ecole n°2 (Etoile Polaire)	± 25 millions	* remplacement de pavillons * mise en conformité point de vue sécurité * nouvelle installation de chauffage * travaux retardés en raison du P.R.A.S. (obtention d'un permis d'urbanisme)

? Sécurisation des abords de l'Ecole Centrale
(rue des Soldats) et de l'école n°3

± 2 millions

* le mode d'intervention retenu dépendra des choix
globaux de sécurisation des quartiers (mise en zone 30,
placement de plateaux...)

B. La culture

Principes généraux :

- * Asseoir le concept de village culturel Berchemois
- * Mener à leur terme les différentes réorganisations et installations de nouveaux locaux
- * Rôder le fonctionnement du nouveau centre culturel francophone « Le Fourquet »
- * Maintenir le rayonnement de « De Kroon » et développer les synergies avec les communes voisines
- * Professionnaliser l'organisation et la promotion des activités culturelles
- * Privilégier la programmation de produits culturels de proximité (théâtre...) et d'un accès aisé
- * Maintenir ou dynamiser l'accès des écoles, clubs de pensionnés... aux diverses activités culturelles
- * Eviter les programmations concurrentes avec les communes voisines
- * Réorganiser les bibliothèques communales (nouveaux locaux) et moderniser celles-ci
- * Maintenir la fonction d'excellence de l'Académie de musique et son rayonnement extra-communal

Responsable et évaluation

Echevins responsables
Service Travaux
Echevin de la culture française
Echevin de la culture néerlandaise
Echevins responsables
Animateurs culturels
Animateurs culturels
Animateurs culturels
Bibliothécaires
Echevins responsables

Actions particulières :

	Coût	Remarques
☛ Suite et fin des travaux de reconversion de la brasserie Merten (centre culturel francophone + centre communal) relatifs	± 100 millions	* travaux prévus à partir de 2001 * coût global indicatif et dépendant du type d'aménagement finalement retenu * les travaux relatifs au « garage » sont en cours et devraient être terminés en mai 2000, les travaux à la Maison des Brasseurs ont été terminés en 1999
☛ Installation de la bibliothèque néerlandophone rue de l'Eglise	± 25 millions	* subsidié en partie par la Communauté Flamande * rénovation d'une ancienne ferme et d'un verger * démarrage des travaux en avril 2000

☛ Extension de la bibliothèque francophone
rue des Soldats

(non chiffré)

- * fera suite au déménagement de la bibliothèque néerlandophone (cf. ci-dessus)
- * après rafraîchissement des locaux récupérés
- * intégrera la ludothèque communale actuellement à l'étroit dans ses locaux
- * prévu pour 2001

C. Les loisirs (sports, divertissements...)

Principes généraux :

- * Préserver les infrastructures de loisirs existantes
- * Maintenir le complexe omnisports à un bon niveau de qualité
- * Réhabiliter les installations permettant la pratique du sport en rue
- * Promouvoir le sport auprès des jeunes et du personnel communal
- * Favoriser la pratique de la marche et du vélo
- * Asseoir la fonction d'axe festif de la rue de l'Eglise
- * Poursuivre et dynamiser l'organisation d'événements locaux (Blue Berchem, fêtes du vin...)
- * Rénover les aires de jeux pour enfants

Responsable et évaluation

Service Urbanisme
Service Travaux
Service Travaux
Echevin responsable
Service Urbanisme
Comité des Fêtes
Comité des Fêtes
Service Travaux

Actions particulières :

	Coût	Remarques
● [☼] Rénovation et modernisation du complexe omnisports communal	± 43 millions	* travaux en cours (fin prévue en août 2000) * partiellement subsidié par la COCOF
● [☼] Aménagement d'un 2ème terrain de football synthétique	21,5 millions	* subsidié par la COCOF * prévu à l'automne 2000
● [☼] Installation d'une nouvelle aire de jeux au parc Pirsoul	cf. IV.	* repris au chapitre IV. * travaux en cours, fin prévue pour l'été 2000
● [☼] Rénovation des aires communales de jeux	3,5 millions	* prévu au cours de 2000
● [☼] Installation d'aires de jeux au bois du Wilder et au Zavelenberg	(non chiffré)	* intervention de l'I.B.G.E. * travaux en cours au printemps 2000

●* Rénovation de la ferme « Pie Konijn »
rue du Broek n°51

± 10 millions

* projet de ferme pédagogique
* achat récent du bien (janvier 2000)
* étude de rénovation bientôt lancée (850.000 frs)

D. L'action sociale

Principes généraux :

	Responsable et évaluation
* Maîtriser l'évolution des dépenses du C.P.A.S.	C.P.A.S.
* Maintenir les infrastructures du C.P.A.S. à un bon niveau de modernité et de confort	C.P.A.S.
* Optimiser l'occupation du home et du centre hospitalier du C.P.A.S.	C.P.A.S.
* Développer le professionnalisme et la flexibilité du personnel du C.P.A.S.	C.P.A.S.
* Accélérer l'informatisation des services du C.P.A.S.	C.P.A.S.
* Promouvoir une réinsertion dynamique des minimexés dans le tissu social	C.P.A.S.
* Développer des synergies entre le C.P.A.S. et les services communaux s'occupant de l'emploi (A.L.E.,...)	C.P.A.S.
* Développer la fonction de guidance budgétaire (médiation de dettes)	C.P.A.S.
* Mieux assurer les permanences sociales du C.P.A.S.	C.P.A.S.
* Développer les collaborations entre le C.P.A.S. et « La Cité Moderne » (logement social)	C.P.A.S.
* Encourager l'aide à domicile au détriment des hospitalisations	C.P.A.S.
* Optimiser la collaboration entre le centre hospitalier du C.P.A.S. et les hôpitaux classiques	C.P.A.S.
* Davantage donner au home du « Val des Fleurs » une fonction de maison de repos et de soins	C.P.A.S.
* Intensifier la rénovation des logements sociaux de la Cité Moderne	La Cité Moderne (rapport annuel)
* Réactiver l'esprit de coopérateur au sein des logements sociaux	La Cité Moderne (rapport annuel)
* Améliorer l'environnement et la sécurité aux alentours des logements sociaux (animateurs de rue)	La Cité Moderne / Affaires Soc.
* Accroître l'efficacité du Service des affaires sociales (encadrement élargi)	Service Affaires Sociales
* Maintenir à son niveau actuel la palette des divers services offerts à la jeunesse et au 3 ^{ème} âge	Service Affaires Sociales
* Améliorer l'hébergement des mouvements de jeunesse, des associations du 3 ^{ème} âge et des nourrissons	Service Travaux

Actions particulières (*) :

	Coût	Remarques
● Aménagement de locaux pour le 3 ^{ème} âge	cf. I. et cf. point E.	* cf. rénovation du bâtiment « Alcyons » (cf. ci-dessous) * cf. rénovation de la villa Pirsoul (ch. I)

☛ Déménagement de la crèche communale	cf. point E.	<ul style="list-style-type: none"> * cf. rénovation du bâtiment « Alcyons » (cf. ci-dessous) * capacité passant de 24 à 30 voire 36 lits selon les moyens alloués par la Communauté Française * bénéficiera d'un subside de l'O.N.E.
☛ Engagement d'un(e) secrétaire permettant de donner plus de corps au Service des Affaires sociales	± 1 million par an	* devrait être une conséquence de la charte sociale
? Aménagement de locaux pour la jeunesse	(non chiffré)	<ul style="list-style-type: none"> * dépend de la possibilité d'acquérir un bâtiment adéquat * pourrait entraîner la vente ou la rénovation de la villa du n°55 de l'avenue Selliers de Moranville

(*) Dans le présent volet, les actions présentées sont très spécifiquement limitées à celles de la Commune et ne comprennent pas celles qui sont l'apanage du C.P.A.S. et de la sc « La Cité Moderne ».

E. La sécurité des biens et des personnes

Principes généraux :

- * Améliorer l'hébergement du Service de Police
- * Accroître les effectifs du Service de Police
- * Augmenter la présence des agents sur le terrain
- * Réorganiser le travail des agents de quartiers
- * Développer la prévention et l'accueil aux victimes
- * Instaurer le principe d'une formation permanente des policiers
- * Veiller à la bonne intégration de la police communale à la nouvelle zone interpolice
- * Poursuivre le développement d'outils statistiques (indicateurs de la criminalité, accidents de roulage...)

Responsable et évaluation

La Commune
Service de Police
Service de Police

Action particulière :

	Coût	Remarques
☛ Aménagement d'un nouveau commissariat dans le bâtiment « Alcyons »	115 millions (achat et transformation)	* travaux en cours (livraison juin 2000) * bâtiment abritant également la nouvelle crèche communale et des locaux associatifs

F. Les Voiries et réseaux divers (réseau V.R.D.)

Principes généraux :

- * Intensifier le remplacement des vieux luminaires (en particulier les tubes longs)
- * Obtenir pour 2006 un parc de luminaires composé de 50 % de modèles contemporains (18 % mi-1999)
- * Sélectionner les lots de remplacement des luminaires selon l'importance des fonctions riveraines
- * Bien choisir les modèles de nouveaux luminaires en fonction du contexte environnant
- * Récupérer les lampes encore modernes pour les réinstaller dans des sites plus marginaux
- * Prévoir des interventions ponctuelles de mise en valeur de lieux remarquables (Maison Communale, noyau commercial, entrée de la commune...)
- * Remplacer une partie de l'éclairage de type autoroutier (secteur Charles Quint)
- * Entretien régulièrement les supports de l'éclairage public (poteaux et consoles)
- * Dynamiser le remplacement des lampes défectueuses
- * Mettre à jour régulièrement les bases de données et cartes relatives au parc de luminaires
- * Eviter la persistance anachronique d'illuminations festives (guirlandes de Noël en été)
- * Disposer d'une bonne connaissance de l'état du réseau des égouts
- * Si possible, coupler les interventions sur les égouts avec les travaux de voiries
- * Développer les systèmes où les eaux usées sont séparées des eaux de pluie
- * Tenir compte des futurs lotissements pour le bon calibrage du réseau d'égouts
- * Bien coordonner les travaux d'égouts avec ceux de la C.E.C. (collecteur Pontbeek - Molenbeek)
- * Veiller à une bonne coordination des travaux de la Commune et des différents concessionnaires (eau, gaz, électricité)
- * Profiter des travaux de sécurisation et réfection des voiries pour installer des gaines techniques qui permettront ultérieurement d'éviter les ouvertures intempestives des voiries

Responsable et évaluation

Service Travaux
Service Travaux
Service Travaux
Service Travaux
Service Travaux
Service Travaux
Région
Service Travaux
Service Travaux / Sibelgaz
Service Travaux
Service Travaux

L'éclairage public

Actions particulières :

Remplacement et travaux sur anciens luminaires	Coût	Remarques
☛ Programme 1999 (remplacements commandés + rue de la Cité Moderne)	30 millions	<ul style="list-style-type: none">* prévu pour 1999-2000 (exécution en cours)* dotation fonds Sibelgaz* utilisation du modèle Albany* cf. carte n°6 (rues concernées)
☛ Programme 2000	21 millions	<ul style="list-style-type: none">* prévu pour 2001* cf. carte n°6 (rues concernées)* dotation fonds Sibelgaz* utilisation du modèle Albany
☛ Remplacement de l'éclairage vétuste de la rue Van Zande		<ul style="list-style-type: none">* prévu dans le programme de la commune de Molenbeek
☛ Travaux de peinture des grands candélabres de la ch. de Gand et des avenues Goffin et du Roi Albert	(non chiffré)	<ul style="list-style-type: none">* à étudier avec Sibelgaz* à l'instar d'une intervention récente sur le bd. Mettewie
⌚ Récupération de lampes sodium pour remplacement de tubes longs « marginaux »	(non chiffré)	<ul style="list-style-type: none">* intervention a priori peu onéreuse* sélection à opérer* mise en œuvre après exécution des lots prioritaires

Installation de nouveaux luminaires

🔦/🕒 Equipement des parcs Pirsoul et De Mulder

Coût

évalué à 3-4 millions

Remarques

* mise en œuvre lors des travaux de rénovation de ces parcs

🔦/🕒 Scénographies ponctuelles (Maison Communale, carrefours marquant l'entrée de la commune...)

(non chiffré)

* coût a priori peu important
* à intégrer aux projets de requalification de ces sites
* action en vue rue de Dilbeek

Les égouts

Actions particulières :

🔦 Campagne d'inspection des égouts

Coût

0,5 à 1 million

Remarques

* curage préalable à l'inspection
* utilisation d'une caméra pour les petites sections
* cartographie des résultats

🔦 Reconstruction de l'égout de l'av. du Roi Albert (tronçon Hunderenveld - Broeck)

58,6 millions

* nécessite l'ouverture de la voirie
* en parallèle avec la réfection de la voirie
* prévu à partir de fin 1999, terminé à l'automne 2000

G. Les autres formes d'équipements et de services

Principes généraux :

- * Rénover, moderniser et embellir régulièrement le cimetière communal
- * Améliorer l'esthétique du cimetière de Koekelberg (entrée)
- * Veiller à la bonne répartition sur le territoire des petits équipements (boîtes aux lettres, téléphone...)

Responsable et évaluation

Service Travaux
Commune de Koekelberg
Divers / Service Urbanisme

Action particulière :

Coût

Remarques

 Divers travaux de modernisation du
« nouveau cimetière »

(non chiffré)

- * réfection des murs en cours au printemps 2000
- * réfection prévue de la morgue
- * agrandissement et rénovation du colombarium

IV. ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT

A. Les espaces verts

Principes généraux :

- * Préserver la ceinture verte berchemoise et si possible en intensifier le verdoisement
- * Permettre un accès (limité) à la réserve naturelle du Zavelenberg
- * Prévenir l'abandon probable des activités agricoles au Zavelenberg et au Hogenbos (gestion des lieux)
- * Améliorer l'entretien du Bois du Wilder
- * Etendre le site du Kattebroek (requalification du tronçon nord vers le Hunderenveld)
- * Lever les incertitudes pesant sur l'avenir du Hogenbos (préciser plus finement les options voulues)
- * Mieux définir l'avenir et les conditions de verdoisement de l'îlot Hunderenveld - Azur - Chalet - ...
- * Rénover l'ensemble des parcs publics communaux en privilégiant les interventions légères
- * Accroître le nombre d'arbres d'alignement de 750 à 850-900 d'ici à 2006
- * Prioritairement remplacer les alignements trop vieux et en mauvais état
- * Privilégier la taille douce et le choix de nouvelles essences d'arbres faciles à entretenir
- * Recourir aux plantations d'alignement à des fins de sécurité routière (rétrécissement des perspectives)
- * Prévoir des plantations d'alignement lors de la future réfection des grosses voiries (Roi Albert, Goffin)
- * Tenir à jour le cadastre des arbres d'alignement et en améliorer le contenu (numérotation des arbres...)
- * Initier une campagne ciblée de promotion des plantations en intérieur d'îlot
- * Maintenir les proportions d'arbres à haute tige présentes dans les grandes propriétés privées
- * Poursuivre une politique de régénération des vergers
- * Combattre la minéralisation des jardinets sis dans les zones de recul
- * Poursuivre et dynamiser le concours « Fleurir Berchem »
- * Tenir régulièrement à jour un inventaire des arbres remarquables
- * Poursuivre la modernisation et l'embellissement des parterres fleuris
- * Limiter l'usage de bacs à fleurs au centre de la commune et choisir des espèces pas trop exigeantes
- * Développer l'installation de potées suspendues (sur les poteaux de luminaires notamment)
- * Initier une campagne de « Flower-watching »
- * Veiller au maintien d'une offre suffisante en potagers

Responsable et évaluation

Services Urbanisme / Travaux
I.B.G.E. / Service Urbanisme
Commune et Région
I.B.G.E. / Service Travaux
Service Travaux
Services Urbanisme / Travaux
Services Urbanisme / Travaux
Service Travaux
Service Travaux
Service Travaux
Service Travaux
Services Urbanisme / Travaux
Services Urbanisme / Travaux
Service Travaux
Service Travaux
Service Urbanisme
Service Travaux
Service Urbanisme
Service Travaux
Service Travaux
Service Travaux
Service Travaux
Service Travaux
Service Travaux
Service Travaux

Principes généraux (suite) :

- * Etre un point de contact entre l'offre et la demande en potagers (servir d'intermédiaire)
- * Veiller à la propreté des potagers, notamment des types de clôtures et d'abris de jardin utilisés
- * Veiller à ce que les petits terrains en friche soient correctement et proprement clôturés
- * Garder une ouverture des grandes friches arborées mais en privilégier la surveillance (versage clandestin)
- * Combattre l'usage des terrains en friche comme dépôts à ciel ouvert
- * Soutenir et participer au projet (IBGE...) de réhabilitation du maillage bleu de la vallée du Molenbeek

Responsable et évaluation

Service Travaux
Service Travaux / Police
Service Travaux / Police
Service Travaux / Police
Police / Travaux / Urbanisme
Service Travaux

Actions particulières :

	Coût	Remarques
☛ Aménagement d'un sentier et de jeux à la réserve naturelle du Zavelenberg	(non chiffré)	* intervention de l'I.B.G.E * vraisemblablement pour 2000
☛ Adoption d'un plan de gestion du Bois du Wilder	(non chiffré)	* intervention de l'I.B.G.E * vraisemblablement en 2000 * but = améliorer l'entretien du site
⌚ Etude des possibilités de réhabilitation du tronçon nord du Kattebroek	(non chiffré)	* petite étude à mener en interne ou à confier au milieu associatif * étude a priori pas trop coûteuse
⌚ Etude des possibilités d'aménagement des prairies du Hogenbos et de ses environs	± 1 million	* étude sans doute à confier à l'extérieur * problématique à éventuellement coupler avec l'avenir du site Roussel & Servais
? Mise à l'étude d'un P.P.A.S. pour le Hogenbos	± 4 millions	* dépend du statut foncier à venir de la zone et de l'issue de la proposition de classement du site * impliquerait une sortie du statut de réserve foncière * coût étant fonction du périmètre qui serait choisi

⌚ Etude des possibilités d'amélioration paysagère (continuité végétale) de l'îlot Hunderenveld - Azur - Chalet - Roi Albert	(non chiffré)	* petite étude à mener en interne ou à confier au milieu associatif * étude a priori pas trop coûteuse
🌳 Rénovation et extension du parc Pirsoul	10 millions	* avec installation d'une nouvelle plaine de jeux et d'un éclairage public * pour l'été 2000
⌚ Rénovation du parc De Mulder	(non chiffré)	* projet qui doit encore être finalisé * principe d'un réaménagement léger * intégrerait un canidrome
⌚ Rénovation du parc Saint-Moulin	(non chiffré)	* projet qui doit encore être finalisé * principe d'un réaménagement léger * à intégrer à l'environnement de l'Ecole Centrale et du C.C.J.
⌚ Aménagement en parc de l'ancien cimetière de l'Allée verte	(non chiffré)	* projet qui doit encore être finalisé * principe d'un réaménagement léger et d'une fonction de repos * implique le déménagement de sépultures (9 millions)
⌚ Réaménagement de l'entrée du bois du Wilder (rue du Wilder)	± 4 millions	* concerne le carrefour Wilder - Van Overstraeten * aménagement paysager (plantations) de l'espace public
🌳/⌚ Renouveau et plantation d'arbres d'alignement	5 à 6 millions d'ici à 2006	* divers projets en vue ou à étudier * table sur un accroissement du stock d'arbres de 100 à 150 unités et prend en compte 100 arbres à remplacer (vieux alignements)

B. Les sources de pollution

Principes généraux :

- * Améliorer la collecte des encombrants et déchets particuliers (produits chimiques, jardins...)
- * Renforcer l'équipe des balayeurs communaux
- * Mener une lutte active contre les versages clandestins
- * Intensifier les actions de sensibilisation face au problème posé par les déjections canines
- * Régulièrement rappeler les devoirs et responsabilités de chacun face au problème des déchets
- * Veiller à ce que les bâtiments communaux aient les meilleures performances énergétiques possibles
- * Prévoir la possibilité d'acheter des véhicules électriques (lors du renouvellement du charroi communal)
- * Exercer un lobbying actif vers les niveaux de pouvoir responsables des sources de nuisances extracommunales (circulation à l'échelle macroscopique, survols des avions, incinérateur...)

Responsable et évaluation

Service Environnement
Service Travaux
Service Travaux
Service Environnement
Service Environnement
Service Travaux/Energie/SIPP
Service Travaux/Energie/SIPP
La Commune

Actions particulières :

Coût

Remarques

? Installation d'un parc à conteneurs sur le site de Basilix

± 10 millions
(participation berchemoise)

* en collaboration avec Ganshoren, Koekelberg, le privé
* pour la récolte d'encombrants, briquillons, déchets...
* bénéficierait de subsides régionaux
* en négociation (susceptible d'aboutir assez vite)

C. Paysage et cadre de vie

Principes généraux :

- * Poursuivre et intensifier une politique de meilleur fini des petits éléments du cadre urbain
- * Limiter la présence de grands panneaux publicitaires
- * Veiller à ce que les terrains non-bâties soient convenablement clôturés (cf. ci-dessus)
- * Supprimer les irrégularités ponctuelles des largeurs de trottoirs (cf. ci-dessous)
- * Soigner la signalétique de manière générale (cf. ci-dessous)
- * Toujours concevoir les interventions à implication paysagère dans une optique d'intégration

Responsable et évaluation

Services Urbanisme / Travaux
Service Urbanisme
Service Urbanisme / Police
Service Travaux
Service Travaux
Services Urbanisme / Travaux

V. LES DEPLACEMENTS

A. Les déplacements motorisés

Principes généraux :

	Responsable et évaluation
* Réduire le volume général de la circulation de transit due aux navetteurs en provenance ou à destination de la Flandre	Région / Services Urbanisme et Police
* Bien intégrer l'avenir de l'avenue Charles Quint et la chaussée de Gand au problème global de la mobilité dans le nord-ouest de Bruxelles (réflexion régionale et extra-régionale)	Région
* Conserver à l'avenue du Roi Albert une fonction principalement locale	La Commune
* Sécuriser prioritairement les gros points noirs de la circulation	Région et Commune
* Revoir la conception d'entrée de l'avenue Charles Quint (porte de ville + aménagement type boulevard)	Région
* Mise en voie prioritaire de la chaussée de Gand et l'axe Roi Albert - Goffin - Hôpital Français	Région
* Concrétiser les gros projets communaux alliant besoins de réfection et de sécurisation des voiries	Service Travaux
* Eliminer ou réduire la circulation de transit en agissant au niveau de 5 points clés (cf. carte n°13)	Service Urbanisme et Travaux
* Elaborer chaque année une carte des accidents de roulage	Service de Police
* Poursuivre la mise en zone 30 des quartiers résidentiels : en 2006, 40 à 50 % du réseau de quartier pourraient bénéficier de ce statut	Service Urbanisme et Travaux
* Améliorer la qualité générale du réseau de voiries avec un indice de satisfaction qui doit atteindre 80 % en 2006	Service Travaux
* Entreprendre régulièrement des campagnes de réparations des dégradations ponctuelles des voiries	Service Travaux
* Intensifier le réasphaltage des voiries et mener des campagnes de réasphaltage préventif par quartier	Service Travaux
* Dans un premier temps, limiter les interventions les plus onéreuses (changer de revêtement) touchant des voiries locales et veiller à réparer au mieux celles-ci	Service Travaux
* Evaluer à intervalles réguliers l'état du réseau de voiries et tenir à jour un cadastre des interventions	Service Travaux
* Installer un parking de transit dans les environs du quartier de la gare de Berchem-Ste-Agathe	Région
* Prévoir une aire de stationnement nocturne des poids lourds dans le projet de parking de transit	Région
* Assurer le respect et l'efficacité de la zone bleue de la place Schweitzer	Service de Police
* Conserver une offre en parking suffisante pour la place Schweitzer (projet de réaménagement) et ses alentours	Service Urbanisme

Principes généraux (suite) :

- * Garder sous contrôle l'évolution de l'offre en parking du quartier de la gare de Berchem
- * Promouvoir le covoiturage auprès du personnel communal
- * Limiter les effets liés à la privatisation des emplacements publics de stationnement

Responsable et évaluation

Commune et Région
Service du personnel
Service Urbanisme

Actions particulières :

<u>Actions particulières :</u>	Coût	Remarques
●* Réaménagement de la rue de Dilbeek et de la rue Denie	± 30 millions	<ul style="list-style-type: none">* chantier prévu en trois phases à partir de 2000* 1^{ère} phase : entrée de la commune depuis Dilbeek (en cours depuis le printemps 2000)* divers embellissements et sécurisation des tracés* le coût ne comprend pas la réfection des trottoirs qui est comptabilisée ci-dessous
●* Réaménagement de l'avenue du Roi Albert (tronçon Hunderenveld - de Selliers de Moranville) et du carrefour du Hunderenveld	90 millions	<ul style="list-style-type: none">* chantier en cours depuis fin 1999* en parallèle avec la réfection de l'égout (cf. ci-dessus)* mise en plateau du carrefour* comprend la réfection des trottoirs* partiellement financé par des charges d'urbanisme* divers embellissements : éclairage renouvelé, plantations, fontaine, bancs...
●* Réaménagement de l'avenue du Roi Albert (tronçon de Selliers de Moranville - Schweitzer)	± 39 millions	<ul style="list-style-type: none">* coût comprenant ± 4 millions de frais d'étude* travaux en cours depuis le printemps 2000* travaux lancés dans la foulée de la 1^{ère} phase
●* Réfection et léger réaménagement de la rue de Ganshoren	15 millions	<ul style="list-style-type: none">* chantier terminé au cours du printemps 2000* réasphaltage et sécurisation des traversées* 1^{ère} phase, réfection des trottoirs (fin 1999)
●* Aménagement provisoire de parkings en chicanes	2,8 millions	<ul style="list-style-type: none">* à pour but de ralentir la circulation et de décourager

tout le long de la rue de Grand-Bigard		la circulation de transit * prévu pour 2000
 Réaménagement de la place Schweitzer (projet des trois places)	± 61 millions	* coût comprenant ± 6 millions de frais d'étude * étude à mettre en route en 2001 * option possible d'une mise partielle en zone 30
 Réaménagement définitif de la rue de Grand-Bigard (tronçon Kasterlinden - Myrtes)	± 32 millions	* coût comprenant ± 4 millions de frais d'étude * étude à mettre en route en 2001
 Aménagement définitif de la zone 30 du plateau du Potaerde	± 7 millions	* comprend l'aménagement de 3 carrefours, 9 chicanes et 8 oreilles
 Réaménagement de l'avenue Goffin	± 80 millions	* étude à entreprendre * possibilité d'une réalisation régionale * éventuelle mise en site propre du tram
  Aménagements de zones 30	20 millions au minimum	* fonction de choix à prendre (mode de sécurisation) quartier par quartier
  Remise en état du réseau de voiries	20 millions par an	* asphaltage et réparation des grosses dégradations * si indispensable, remplacement du revêtement * budget hors gros travaux énumérés ci-dessus * besoin d'une expertise régulière de l'état du réseau

B. Les déplacements piétons

Principes généraux :

- * Accroître la pratique piétonne en favorisant la qualité des cheminements
- * Maintenir, voire développer le réseau (chemins en particulier) existant
- * Créer de nouveaux cheminements lors de lotissements
- * Permettre un meilleur accès aux grands espaces verts
- * Poursuivre une politique active de réfection des trottoirs
- * Faire passer l'indice de qualité des trottoirs de 68 % (en 1998) à 80 % en 2006
- * Terminer prioritairement la réfection des trottoirs dans le centre de la commune
- * Supprimer les irrégularités ponctuelles des largeurs de trottoirs
- * Mener des campagnes de surveillance de l'état des trottoirs et de réparations préventives
- * Garder la cohérence des matériaux de revêtement utilisés
- * Doter le noyau commercial Berchem-Centre d'un revêtement particulier de mise en valeur
- * Ne pas hésiter à équiper les sites périphériques de trottoirs en dolomie
- * Intégrer les dispositifs destinés aux personnes à mobilité réduite
- * Améliorer la visibilité des passages piétons et en constituer un réseau cohérent

Responsable et évaluation

Services Urbanisme et Travaux
Service Urbanisme
Service Urbanisme
Service Urbanisme
Service Travaux
Services Urbanisme et Travaux
Service Travaux
Services Travaux et Police

Actions particulières :

	Coût	Remarques
☛ Réfection - Lot 1 : (rue des Fleuristes, rue de l'Azur, rue Openveld, rue de Ganshoren, rue du Grand Air, rue de Dilbeek, rue Denie, avenue du Haut Champ, rue du Blé d'Or)	36,5 millions	* subsides régionaux sauf pour les rues de Ganshoren et de Dilbeek * travaux étalés en 1999 et 2000
☛ Construction d'un trottoir rue des Chalets	3 millions	* permet de créer un tronçon manquant

⌚ Réfection - Lot 2 : (avenue Comhaire, rue De Neuter, avenue De Meersman, avenue de Koekelberg, rue de la Métairie, rue Rémy, avenue N-D de Fatima)	± 31 millions	* travaux prévus pour 2001-2002
🚧 Elargissement des trottoirs limités ponctuellement à 3 dalles	évalué entre 0,5 et 1 million	* cas identifiés sur carte n°10
🚧 Réhabilitation du sentier du Hogenbos	(non chiffré)	* travaux effectués par la Commune
🚧 Etude qualitative du réseau piéton (cheminements naturels existants et chemins vicinaux)	(non chiffré)	* étude en cours * travail effectué par la Commune
⌚ Prolongation du sentier du Kattebroek	(non chiffré)	* étude préalable à mener (cf. ci-dessus) * coût limité
⌚ Viabilisation du chemin Azur - Hunderenveld	(non chiffré)	* coût limité

C. Les transports en commun

Principes généraux :

- * Développer le pôle de communication de la gare selon le concept de l'intermodalité
- * Développer la desserte par la SNCB de la gare de Berchem dans l'optique du RER
- * Maintenir, voire développer, les performances actuelles du réseau de la STIB
- * Garantir un accès rapide aux lignes de métro
- * Améliorer le confort des arrêts
- * Promouvoir l'usage des transports en commun auprès de la population en lui faisant mieux connaître les possibilités des divers réseaux

Responsable et évaluation

Divers / Service Urbanisme
S.N.C.B. / Service Urbanisme
S.T.I.B. / Service Urbanisme
S.T.I.B.
S.T.I.B.
Commune

Actions particulières :

Coût

Remarques

⌚ Rénovation de la gare de Berchem-Ste-Agathe

(non chiffré)

- * étude de rénovation à réaliser
- * coût étant fonction du choix d'aménagement retenu
- * action de la S.N.C.B.

D. Les déplacements à vélo

Principes généraux :

- * Développer l'usage du vélo par un faisceau d'interventions qualitatives (sécurisation...)
- * Concrétiser l'aménagement des itinéraires régionaux 7 et 8
- * Définir des itinéraires cyclables communaux
- * Garantir et améliorer l'offre en range-vélos dans les lieux névralgiques
- * Fléchage d'un itinéraire touristique communal (boucle de découverte)

Responsable et évaluation

Divers / Service Urbanisme
Région (A.E.D.)
La Commune
Service Urbanisme
Service Travaux

E. La signalétique

Principes généraux :

- * Elaborer et gérer un cadastre des panneaux routiers
- * Remplacer les panneaux routiers abîmés
- * Rationaliser et harmoniser l'usage des panneaux routiers
- * Utiliser si possible les panneaux routiers de petite dimension
- * Supprimer les panneaux anachroniques
- * Remplacer et moderniser la signalétique routière informative
- * Signaler les entrées dans la commune
- * Revoir et moderniser la signalétique propre aux biens communaux
- * Remplacer les panneaux relatifs aux versages clandestins
- * Etoffer la signalétique didactique
- * Remplacer les plaques de nom de rue
- * Assurer un entretien régulier des diverses signalétiques

Responsable et évaluation

Services Travaux + Police
 Service Travaux
 Services Travaux + Police
 Service Travaux
 Service Travaux
 Service Travaux
 Service Travaux
 Service Travaux
 Service Travaux
 Services Travaux et Urbanisme
 Service Travaux
 Service Travaux

Actions particulières :

Coût

Remarques

●* Etablissement d'un cadastre des panneaux	réduit	* relevé effectué par la Commune * prévoir une mise à jour régulière
●* Remplacement des panneaux abîmés	800.000 BEF	* intégration si possible de petits panneaux
●* Rationalisation des panneaux	réduit	* examen sur le terrain des quelques cas difficiles * si nécessaire, à réévaluer lors du cadastre des panneaux
●* Suppression des panneaux anachroniques	réduit	* 5 à 6 cas relevés * si nécessaire, à réévaluer lors du cadastre des panneaux

⌚ Remplacement de la signalétique informative	(non chiffré)	<ul style="list-style-type: none"> * étude par la Commune * action à faible coût
⌚ Panneaux pour entrée de commune	(non chiffré)	<ul style="list-style-type: none"> * 7 sites pré-sélectionnés * utilisation du nouveau blason de la commune
⌚ Nouvelle signalétique des biens communaux	(non chiffré)	<ul style="list-style-type: none"> * besoin d'une petite expertise préalable * utilisation du nouveau blason de la commune * action à faible coût
⌚ Panneaux didactiques (Village culturel Berchemois et Cité Moderne)	(non chiffré)	<ul style="list-style-type: none"> * action à faible coût * travail préalable de conception et de recherche
🔦* Renouvellement de toutes les plaques de nom de rue	1,1 million	<ul style="list-style-type: none"> * concerne 500 plaques * action quartier par quartier * prévue en 2000 * coût comprenant l'achat et la pose

VI. LA COMMUNE ACTEUR DU DEVELOPPEMENT

A. Le rôle de la commune dans le contexte régional

Principes généraux :

- * Contribuer au mieux à la mise en œuvre des grands concepts développés à l'échelle de la Région notamment au sein du P.R.D. (favoriser le développement du logement, atténuer la pression automobile, développer le maillage vert et bleu, préserver le patrimoine...)
- * Développer les meilleures collaborations possibles avec les communes voisines

Responsable et évaluation

La Commune

La Commune

B. L'administration communale

Principes généraux :

- * Instituer un management moderne des ressources humaines
- * Mettre en œuvre la charte sociale
- * Mener à son terme la restructuration progressive des locaux communaux
- * Embellir la Maison Communale et revoir la signalétique interne
- * Veiller à la mise en place d'un cadre de travail agréable pour les agents communaux
- * Assurer un niveau d'équipement suffisant et moderne pour le personnel (informatisation...)
- * Intégrer les nouvelles techniques qui s'imposent comme standard (internet...)
- * Développer le concept de « gestion technique prévisionnelle » des bâtiments communaux
- * Poursuivre une politique de réduction des dépenses d'énergie (chauffage, éclairage...)
- * Maintenir une politique de gestion dynamique du patrimoine foncier
- * Intégrer les résultats de la gestion du P.C.D. au rapport annuel communal

Responsable et évaluation

Service du personnel

Service du personnel

La Commune / Service Travaux

La Commune / Service Travaux

La Commune

La Commune

La Commune

Service Travaux

Service Travaux

La Commune / Service Patrimoine

La Commune

Actions particulières : les interventions d'envergure qui n'ont pas été complètement accomplies à ce jour sont reprises dans la présentation des autres volets (cf. ci-dessus).

C. Les moyens financiers

Principes généraux :

- * Etre prêt à maintenir un rythme d'investissement assez soutenu pendant quelques années encore
- * Suivre de près l'évolution de certains paramètres du service ordinaire qui devraient changer dans les années à venir (dépenses en personnel et en frais de maintenance, recettes de l'I.P.P. et du précompte immobilier, etc.)
- * Garder un œil attentif sur l'évolution des dépenses de la dette
- * Veiller à une perception optimale des différentes taxes communales
- * Maintenir la fiscalité berchemoise dans la moyenne bruxelloise (I.P.P....)

D. Les structures participatives et la communication avec les administrés

Principes généraux :

- * Maintenir le *Berchem-News* à son niveau de qualité actuel et en assurer la publication régulière
- * Poursuivre la diffusion des « Info quartiers » (annonce de chantiers...)
- * Améliorer la prochaine édition du « Guide de l'habitant »
- * Soutenir toute initiative visant à donner plus de consistance à Télé-Berchem
- * Maintenir et si nécessaire dynamiser le fonctionnement des divers conseils consultatifs
- * Maintenir l'organisation d'une soirée annuelle d'accueil des nouveaux habitants

Responsable et évaluation

La Commune / Service Finances

Service Finances

Service Finances

Service Finances

La Commune

Responsable et évaluation

Service de l'information

Service de l'information

Service de l'information

Service de l'information

La Commune

La Commune

